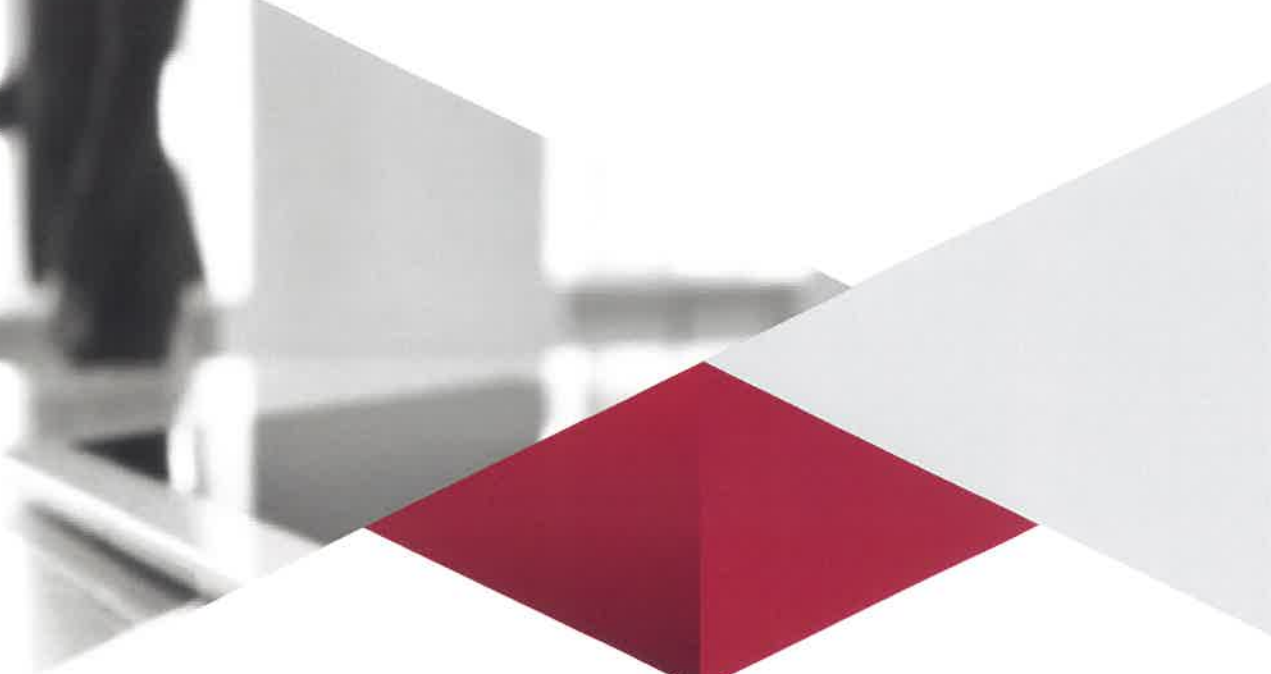




RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE
SAINT-EPVRE**

Association Loi 1901
14 rue du Cheval Blanc
54000 NANCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE SAINT-EPVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Bureau

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

BA

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

BA

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 29 avril 2022

CFGS AUDIT



Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale EST

BILAN

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2021

présentation en Euros

ACTIF			PASSIF		
	2021	2020		2021	2020
<i>immobilisations</i>	690 693	714 218	<i>fonds propres</i>	159 582	40 686
<i>immob. Financières</i>	7 735	7 735	<i>résultat de l'exercice</i>	89 202	118 896
<i>amortissements</i>	- 629 422	- 664 722	<i>subvention invest.</i>	21 840	22 040
<i>valeur nette immob.</i>	69 006	57 231	<i>quote part subv invest</i>	- 13 813	- 13 714
			<i>situation nette</i>	256 811	167 908
			<i>provisions</i>	187 185	193 256
<i>créances diverses</i>	127 434	90 104			
<i>provisions</i>	- 2 241	- 3 475			
<i>valeur nette créanc.</i>	125 193	86 629	<i>dettes diverses</i>	182 787	150 227
<i>valeurs de placem.</i>	90 000	90 000			
<i>valeurs disponibles</i>	523 360	456 989			
			<i>produits cons. D'av.</i>	180 776	179 458
TOTAL ACTIF	807 559	690 849	TOTAL PASSIF	807 559	690 849

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2021

	2021 €	2020 €
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>70 ressources propres</i>	408 269	432 992
<i>74 subvention Ville de Nancy fonctionnement</i>	472 100	472 100
<i>74 subvention Ville de Nancy personnel municipal</i>	148 185	148 890
<i>74 autres subventions de fonctionnement</i>	126 406	95 956
<i>75 autres produits de gestion courante</i>	7 447	
<i>78 79 rep. Amort.prov. Et transfert de charges</i>	19 118	
TOTAL 1	1 181 525	1 149 938
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>60 achats</i>	38 880	44 193
<i>61 services extérieurs</i>	111 680	87 774
<i>62 reversement VDN personnel municipal</i>	148 185	148 890
<i>62 autres services extérieurs</i>	118 782	82 208
<i>63 impôts, taxes et versements assimilés</i>	17 458	15 159
<i>64 charges de personnel</i>	632 238	611 750
<i>65 autres charges de gestion courante</i>	2 551	3 401
<i>68 dotation aux amortissements</i>	14 484	15 075
<i>68 dotation aux provisions</i>	11 567	27 228
TOTAL 2	1 095 825	1 035 678
RESULTAT D'EXPLOITATION	85 700	114 260
<i>76 produits financiers</i>	403	422
<i>66 charges financières</i>		
RESULTAT FINANCIER	403	422
<i>77 produits exceptionnels</i>	3 099	4 214
<i>67 charges exceptionnelles</i>		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 099	4 214
TOTAL PRODUITS	1 185 027	1 154 574
TOTAL CHARGES	1 095 825	1 035 678
RESULTAT DE L'EXERCICE	89 202	118 896

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE**

31 décembre 2021

Présentation en Euros

Ce document comporte 10 pages

A - Faits majeurs de l'exercice

- 1 Evénements principaux de l'exercice
- 2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

B - Informations relatives au bilan

- 1 Bilan actif
- 2 Bilan passif

C - Informations relatives au compte de résultat

D - Autres informations et tableaux divers

A - Faits majeurs de l'exercice

1 Evénements principaux de l'exercice

Faits significatifs survenus au cours de l'exercice :

La pandémie de Covid 19 a fortement impacté l'activité de la MJC LILLEBONNE pour la deuxième année consécutive.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

B - Informations relatives au bilan

1 Bilan actif

Note n° 1 : Immobilisations - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Immobilisation	Montants		Nature de l'immobilisation
	Investiss. directs	Crédit-bail	
logiciel et site internet	2 175		incorporelle
Mobilier			corporelle
Matériel de bureau et informatique	5 611		corporelle
Matériel de transport	10 990		corporelle
Aménagements divers			corporelle
Matériel et outillage	7 484		corporelle
TOTAUX	26 260	0	

Note n° 2 : Immobilisations financières - Mouvements principaux

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Prêt à ULMJC	7 735			7 735

Note n°3 : Immobilisations - Amortissements pour dépréciation

Immobilisation	Nature	Mode	Durée
Logiciel	incorporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Construction	corporelle	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	corporelle	Linéaire	5 ans
Mobilier	corporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Mat. bureau et informatique	corporelle	Linéaire	2 à 5 ans
Aménagements divers	corporelle	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	corporelle	Linéaire	3 à 8 ans

Note n°4 : Créances - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

2 Bilan passif

Note n°5 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	40 686	118 896		159 582
Subvention d'investis. affectées à des biens non renouvel. par l'organisme	8 326	2 800	3 099 (*)	8 027

(*) la quote part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat égale à la dotation d'amortissement sur la base du ratio subvention/biens acquis

Note n°6 : Provisions**Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite**

	valeur début exercice	dotation 2021	diminution	valeur fin exercice
provisions	193 256	11 567	17 638	187 185

Note n°7 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	76 358	76 358		
Personnel Dettes fiscales et sociales	33 541	33 541		
Autres dettes - personnel Congés - Union Locale des MJC	71 211 1 677	71 211 1 677		
Produits constatés d'avance (*)	180 776	180 776		
TOTAL	363 563	363 563		

(*) Les produits constatés d'avances correspondent à la partie des recettes perçues en 2021 et dues au titre de l'exercice 2022.
(dont 165 013 € de cotisations et 15 763 € de subventions)

Note n°8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Fournisseurs	60 577	48 484
Fournisseurs, factures non parvenues	15 782	14 216
Union Locale	1 677	1 622

Note n°9 : Dettes fiscales et sociales

sécurité sociale	12 081
caisse de retraite	4 263
prévoyance Vauban	1 376
fond social	5 211
formation professionnelle continue	4 192
formation règlement plan	1 935
mutuelle salariés	784
charges sociales sur congés à payer	24 051
trésor public, taxe sur les salaires	2 773
trésor public, prélèvement à la source	926
total	57 592

C - Informations relatives au compte de résultat

Note n°10 : Ventilation du chiffre d'affaires

Critères utilisés :

* Cotisations	368 849
* Produits annexes	39 420
* Subventions	746 691

Total	1 154 960
-------	-----------

Note n°11 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Salarié	Mis à disposition
Personnel d'accueil	2,00	
Personnel d'animation	11,25	
Personnel d'entretien	1,00	3,00
Personnel MJC service général	5,00	
Total	19,25	3,00

D - Autres informations et tableaux divers

Note n°12 : Contributions volontaires en nature

La Ville de Nancy met à disposition de l'association des locaux et assure la fourniture des fluides (électricité, eau et chauffage) ainsi que l'entretien lourd. Les montants associés à ces contributions se décomposent comme suit :

	réal 2020 (source Ville de Nancy)	estimation 2021 (source Ville de Nancy)
Loyer	356 290 €	380 716 €
Eau	2 528 €	851 €
Electricité	11 125 €	10 841 €
Gaz	17 055 €	12 245 €
Rénovation locaux	66 000 €	4 900 €
Sinistre façade		1 850 €
totaux	452 998 €	411 403 €

Valorisation du bénévolat en 2021

(la situation sanitaire a fortement impacté le volume des contributions volontaires)

manifestations occasionnelles :	
6 manif. X 3 personnes x 5 heures x 20 €	1 800
réunions projets : (hameau des Artistes, fêtes de la St Nicolas, ...)	
50 heures x 20 €	1 000
administrateurs :	
5 réunions x 8 personnes x 3 heures x 20 €	2 400
3 réunions x 12 personnes x 3 heures x 20 €	2 160
animateurs plongée :	
18 personnes répartis sur 16 sous-sections (transport matériel, gonflages, organisations des sorties, piscine.....)	
total des heures 964 x 20 €	19 280
total	26 640

Note n°13 : Rémunération des Dirigeants

En application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous signalons qu'il n'y a pas de rémunération à préciser au sens de l'article 20 de la loi susvisée.

Note n°14 : Mouvements de l'actif immobilisé

Immobilisations brutes	valeur brute début exercice	acquisitions 2021	ventes rebuts/vol 2021	valeur brute fin exercice
logiciel et site internet	4 951,44	2 174,90	4 951,44	2 174,90
terrain	18 293,88			18 293,88
construction	7 622,45			7 622,45
matériel et outillage	186 600,62	7 484,18	7 496,70	186 588,10
aménagements divers	336 901,68			336 901,68
matériel de transport	40 964,62	10 990,00	20 641,07	31 313,55
matériel de bureau et informatique	23 705,13	5 611,19	12 202,70	17 113,62
mobilier	95 177,78		4 492,65	90 685,13
TOTAL	714 217,60	26 260,27	49 784,56	690 693,31

Variation des amortissements

Amortissements	valeur brute début exercice	dotation 2021	diminution 2021	valeur brute fin exercice
logiciel	4 951,44	274,38	4 951,44	274,38
construction	7 622,45			7 622,45
matériel et outillage	176 432,09	4 220,99	7 496,70	173 156,38
aménagements divers	322 501,13	5 833,93		328 335,06
matériel de transport	40 062,34	1 107,03	20 641,07	20 528,30
matériel de bureau et informatique	23 705,13	1 121,25	12 202,70	12 623,68
mobilier	89 447,05	1 926,91	4 492,65	86 881,31
TOTAL	664 721,63	14 484,49	49 784,56	629 421,56

Ventilation des dotations aux amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements			Total des dotations
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionn.	
Immobilisations incorporelles	274			274
Immobilisations corporelles	14 210			14 210
Totaux	14 484	0	0	14 484

Note n°15 : Charges à payer

Libellés	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés fact. non parvenues	76 358
Congés à payer (valeur brute)	47 160
Charges sociales sur congés à payer	24 051
Union locale des mjc	1 677
Total	149 246

the first of these is the fact that the system is not in a steady state.

The second of these is the fact that the system is not in a steady state.

The third of these is the fact that the system is not in a steady state.

The fourth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The fifth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The sixth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The seventh of these is the fact that the system is not in a steady state.

The eighth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The ninth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The tenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The eleventh of these is the fact that the system is not in a steady state.

The twelfth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The thirteenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The fourteenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The fifteenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The sixteenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The seventeenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

The eighteenth of these is the fact that the system is not in a steady state.

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE
SAINT-EPVRE
14 rue du Cheval Blanc
54000 NANCY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 29 avril 2022

CFGS AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale EST

